

Tarifs des cotisations SAISON 2025-2026

Année de naissance	Catégorie	Licence FFA	Cotisation CAC	Total	Horaires
Ecole d'aviron U10/U11 (2016-2015)		52,00 €	28,00 €	90,00 €	Mercredi 10h à 12h samedi 14h à 16h
2014 - 2012	Jeunes U12-U13-U14	52,00 €	133,00 €	185,00 €	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 18h00 à 20h00 Mercredi Samedi 14h00 à 17h30 Dimanche 9h00 à 12h00 Créneaux possibles à voir avec les entraîneurs
2011 - 2010	Cadets U15-U16	52,00 €	153,00 €	205,00 €	
2009 - 2008	Juniors U17-U18	52,00 €	153,00 €	205,00 €	
Né avant le 01/01/2007	S -23	52,00 €	208,00 €	260,00 €	
	Seniors	58,25€	206,75 €	265,00 €	
Etudiants nés avant le 01/01/2007	Joindre une copie de la carte étudiant de l'année scolaire 2025-2026	52,00 €	158,00 €	210,00 €	
	Section Aviron Collèges Ensemble St Charles	52,00 €	28,00 €	90,00 €	Horaires fixés par l'établissement (pour les élèves ayant pris une licence UNSS)
Né avant le 01 / 01 / 1999	Masters (à partir de 27 ans et ayant fait de l'aviron de compétition)	58,25 €	206,75 €	265,00 €	Séances en autonomie à condition de figurer sur la liste « des rameurs autonomes » Sinon horaires seniors
	Loisirs	58,25 €	266,75 €	325,00 €	Mercredi 18h00 à 20h00 Séance bateau du 1er avril au 1er octobre sinon séance en salle.
	Loisirs juin juillet aout (personnes ayant déjà été licenciées aviron)	22,70 €	152,30 €	180,00 €	Samedi 9h00 à 12h00 Séance en bateau Dimanche 10h00 à 12h00 Séance en bateau Droit d'entrée 30,00 € uniquement la 1^{ère} année
Section handi aviron					Sur demande de renseignements
Assurance complémentaire I.A. Sport + (Option Non obligatoire, à rajouter à la Licence)				14,15 €	



Aucune sortie sur l'eau ne sera autorisée tant que le dossier n'est pas complet.

Les adhésions couvrent la période du **1er septembre au 31 août** de l'année suivante.

Remise pour plusieurs membres de la même famille (vivant à la même adresse) :
20 € sur la deuxième licence,
30 € sur la troisième licence et les suivantes.

Possibilité de payer en 4 fois avec un 1^{er} chèque le mois de l'inscription ou en 3 fois par internet.

Modes de règlement :
Chèques à l'ordre du Cercle de l'Aviron de Chalon - Chèques vacances - Coupons sports.

La cotisation n'est pas remboursable, quelle qu'en soit la raison.

Réduction de 20 euros sur les **licences UNSS** sur présentation de la licence fédérale pour les lycéens
<https://region.eclat-bfc.fr/autres-dispositifs-pour-la-jeunesse/aide-a-la-prise-de-licences-sportives/>



comalec



www.domainedeleveche.com



BOURGOGNE MAÎTRISE
CONSTRUCTION | EXTENSION | RÉNOVATION

